

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2024

DATE DE CONVOCATION : 19 SEPTEMBRE 2024

DATE D’AFFICHAGE : 03 OCTOBRE 2024

PRESIDENCE de Dominique BAILLY, Maire, Vice-président de
Grand Paris Grand Est

LIEU DE REUNION : Maison du Temps Libre à Vaujours

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 25

VOTANTS : 29

ETAIENT PRESENTS : Dominique BAILLY, Christelle
MARTINEZ, Guiseppina DI MINO, José GODHINO DA SILVA,
Jacqueline SCHMIT, Stéphane PAU, Christiane FRANÇOIS LUBIEN,
Laurent LHOSTE, Guy VALENTIN, El Ouahhad ARBOUI, Jean-Noël
TETARD, Linda AYACHI, Adrien BAILLY, Céline DEMETZ,
Hélène RONDEAUX, Chabane MAOUCHE, Souraya ALIOUET,
Véronique AUGUSTIN, Anthony BENOIT, Stella HENRY, Marcello
TOSCANELLI, Jean-Jacques SALLURON, Inès MERBAH, Aïssam
KROUNA, Walid MERBAH

ETAIENT ABSENTS : Guy ISDANT, Vincent SIEPAIO, Aziz
ABDOUI, Terri KEBDANI

POUVOIRS : Guy ISDANT donne pouvoir à Dominique BAILLY,
Vincent SIEPAIO donne pouvoir à Hélène RONDEAUX, Aziz
ABDOUI donne pouvoir à Souraya ALIOUET, Terri KEBDANI donne
pouvoir à Inès MERBAH,

SECRETAIRE DE SEANCE : Jacqueline SCHMIT

Service émetteur : Direction des Ressources Humaines

Objet : Modification de la délibération fixant le montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués.

Rapporteur : Dominique Bailly

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

VU le Décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction publique ;

VU la délibération n° 2020/05-05 du 23 mai 2020 du Conseil Municipal de la Ville de Vaujours, modifiée par sa délibération n° 2023/10-47 du 11 octobre 2023, fixant le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués ;

VU la délibération n° 2024-03-25 portant retrait des fonctions de Monsieur Guy VALENTIN en tant qu'adjoint au Maire ;

VU la délibération 2024/09-50 du 26 septembre 2024 portant nomination de Monsieur Adrien BAILLY en tant que 8^{ème} adjoint au Maire ;

VU l'arrêté municipal n° 2023-206 en date du 22 mai 2023, portant retrait de délégation à Madame Christelle MARTINEZ, adjoint au Maire ;

VU l'arrêté municipal n° 2023-207 en date du 22 mai 2023, portant retrait de délégation à Monsieur Stéphane PAU, adjoint au Maire ;

VU l'arrêté municipal n° 2023-208 en date du 22 mai 2023, portant retrait de délégation à Monsieur José GODINHO DA SILVA, adjoint au Maire ;

VU l'arrêté municipal n° 2022-129 en date du 14 avril 2022, portant délégation de signature à Madame Christiane FRANCOIS-LUBIN, adjoint au Maire ;

VU l'arrêté municipal n° 2022-416 en date du 24 novembre 2022, portant délégation de signature à Monsieur Jean-Noël TETARD, conseiller municipal ;

VU l'arrêté municipal n° 2022-452 en date du 20 décembre 2022, portant délégation de signature à Monsieur Laurent LHOSTE, adjoint au Maire ;

VU l'arrêté municipal n° 2023-229 en date du 12 juin 2023, portant délégation de signature à Monsieur Chabane MAOUCHE, conseiller municipal ;

VU l'arrêté municipal n° 2023-230 en date du 12 juin 2023, portant modification de délégation de signature à Madame Guiseppina DI MINO, adjoint au Maire ;

VU l'arrêté municipal n° 2023-243 en date du 3 juillet 2023, portant délégation de signature à Madame Stella HENRY, conseiller municipal ;

Mairie de Vaujours

20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03
contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr

VU l'arrêté municipal n° 2023-244 en date du 3 juillet 2023, portant délégation de signature à Madame Céline DEMETZ, conseiller municipal ;

VU l'arrêté municipal n° 2023-267 en date du 17 juillet 2023, portant délégation de signature à Madame Souraya ALIOUET, conseiller municipal ;

VU l'arrêté municipal n° 2024-116 en date du 25 mars 2024, portant délégation de signature à Madame Hélène RONDEAUX, conseiller municipal ;

VU l'arrêté municipal n° 2024-117 en date du 25 mars 2024, portant délégation de signature à Madame Linda AYACHI, conseiller municipal ;

VU l'arrêté municipal n° 2024-335 en date du 27 septembre 2024, portant délégation de signature à Monsieur Adrien BAILLY, adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaujours compte 8 005 habitants selon les chiffres de l'INSEE de 2024, le nombre de ses conseillers municipaux est fixé à 29 ;

CONSIDÉRANT que pour une commune de cette strate, le nombre maximal d'adjoints au maire est fixé à 08, soit 30% du nombre de conseillers municipaux ;

CONSIDÉRANT que les élus locaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui compensent les dépenses et les sujétions résultant de l'exercice de leur charge publique, bien que les fonctions électives soient gratuites ;

CONSIDÉRANT que pour une commune de cette strate le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit, à 55 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique et celle d'adjoint au maire est fixé à 22 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;

CONSIDÉRANT que les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent ainsi percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois être comprise dans l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation ;

CONSIDÉRANT que le versement des indemnités de fonction des élus locaux est lié à l'exercice effectif des fonctions et donc à l'existence d'une délégation de fonction ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de recalculer le montant de l'enveloppe globale des indemnités de fonction des élus locaux à la suite du retrait de fonctions d'un adjoint et au retrait de délégations de trois autres adjoints, en tenant compte du nombre d'adjoints exerçant effectivement les fonctions d'adjoints dans le cadre d'une délégation,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonction versées au maire et aux adjoints au maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal ;

CONSIDÉRANT qu'il convient par conséquent, de mettre à jour la délibération fixant le montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints municipaux et des conseillers municipaux délégués ;

Mairie de Vaujours

20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03
contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré à la majorité avec 18 voix POUR, 5 voix CONTRE et 6 ABSTENTIONS ;

ARTICLE 1 : DÉCIDE de déterminer le montant des indemnités de fonction du maire, de ses adjoints et des conseillers municipaux délégués, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, en fonction des taux fixés suivants :

- Le Maire : 54,64 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Les adjoints délégués : 12,84 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Les conseillers municipaux délégués : 6,59 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique (non cumulable avec l'indemnité perçue en qualité de conseiller municipal sans délégation).

ARTICLE 2 : DIT que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et de l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique.

ARTICLE 3 : DIT que la dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville de l'exercice en cours.

ARTICLE 4 : DIT que l'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis et à Monsieur le Trésorier du Raincy.

ARTICLE 5 : DIT que le Tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine-Saint-Denis ou de sa publication/notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

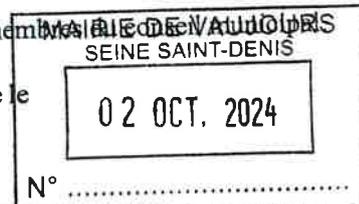
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

Annexe à la délibération :

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal de Vaujours

Publication de la présente délibération certifiée avoir été effectuée le

POUR EXTRAIT CONFORME



Fait à Vaujours, le 01 octobre 2024

Le Maire,



Dominique BAILLY

Vice-président de Grand Paris Grand Est

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 02.10.24
et le dépôt en Préfecture le 02.10.24

ANNEXE A LA DELIBERATION

**Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées
aux membres de l'assemblée délibérante**

Annexé à la délibération

Fonction	Elus	Pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale	Montant mensuel brut de l'indemnité
Maire	BAILLY Dominique	54,64%	2 245,99 €
1er adjoint	MARTINEZ Christelle		
2ème adjoint au Maire délégué	DI MINO Guiseppina	12,84%	527,79 €
3ème adjoint	DA SILVA José		
4ème adjoint au Maire délégué	SCHMIT Jacqueline	12,84%	527,79 €
5ème adjoint	PAU Stéphane		
6ème adjoint au Maire délégué	FRANCOIS-LUBIN Christiane	12,84%	527,79 €
7ème adjoint au Maire délégué	LHOSTE Laurent	12,84%	527,79 €
8ème adjoint au Maire délégué	BAILLY Adrien	12,84%	527,79 €
Conseiller municipal délégué	ALIOUET Souraya	6,59%	270,88 €
Conseiller municipal délégué	AYACHI Linda	6,59%	270,88 €
Conseiller municipal délégué	DEMETZ Céline	6,59%	270,88 €
Conseiller municipal délégué	HENRY Stella	6,59%	270,88 €
Conseiller municipal délégué	MAOUCHE Chabane	6,59%	270,88 €
Conseiller municipal délégué	RONDEAUX Hélène	6,59%	270,88 €
Conseiller municipal délégué	TETARD Jean-Noël	6,59%	270,88 €
Montant total des indemnités versées :			6 781,10 €
Conseiller municipal	ARBOUI El Ouahhad		
Conseiller municipal	ABDOUI Aziz		
Conseiller municipal	AUGUSTIN Véronique		
Conseiller municipal	BENOIT Anthony		
Conseiller municipal	ISDANT Guy		

Conseiller municipal	SALLURON Jean-Jacques		
Conseiller municipal	SIEPAIO Vincent		
Conseiller municipal	TOSCANELLI Marcello		
Conseiller municipal	VALENTIN Guy		
Conseiller municipal de l'opposition	KEBDANI Terri		
Conseiller municipal de l'opposition	KROUNA Aissam		
Conseiller municipal de l'opposition	MERBAH Ines		
Conseiller municipal de l'opposition	MERBAH Walid		

